



RÉGION MINIÈRE

service eau et assainissement

INFORMATION CONCERNANT UNE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU POTABLE SUR UNE PARTIE DE LA COMMUNE DE VAUX

Une contamination bactériologique sur le réseau alimentant une partie de la commune de VAUX (voir listing) a été mise en évidence par les services de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne lors de contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi, l'eau distribuée dans les zones définies sur le listing joint ne peut être utilisée pour le moment pour les usages suivants :

- consommation humaine : boisson, cuisson, préparation des aliments, des boissons (boissons chaudes, froides et des glaçons),
- soins d'hygiène pour les enfants de moins de 6 mois et lavage des dents,
- soins médicaux.

Pour ces usages, l'eau produite à l'aide de dispositifs individuels de traitement de l'eau à domicile (filtres, carafes filtrantes, adoucisseurs, osmoseurs) est soumise aux mêmes restrictions d'usage que ci-dessus.

Pour les autres usages, aucune précaution n'est à prendre :

- autres usages d'hygiène : toilettes pour les adultes et enfant de plus de 6 mois (au gant, bain ou douche),
- usages domestiques : vaisselle, lessive, lavage des sols,
- arrosage et irrigation des potagers et cultures destinées à la consommation humaine,
- abreuvement des animaux.

Un arrêté municipal portant restriction des usages de l'eau du robinet a été pris, le 25/10/2024, pour l'ensemble des secteurs concernés (voir listing).

Quels risques sanitaires ?

Le risque principal de la consommation d'eau contaminée est l'apparition de troubles gastro-intestinaux en général bénins. En cas de doute, il est conseillé de consulter un médecin.

Mesures prises et analyses en cours :

Les SIVOM Rive Gauche du Cher et SIVOM Région Minière réalisent actuellement des purges et effectuent une désinfection des réseaux.

Des analyses de l'eau sont en cours pour vérifier l'efficacité des mesures mises en place, les résultats sont attendus en début de semaine prochaine. Ils conditionneront le maintien ou la levée des restrictions de consommation.

Les habitants concernés par la restriction sont invités à se rendre à la mairie où une distribution d'eaux embouteillées est organisée sur la base de 1,5 litre par personnes et par jour. Les personnes qui ont des difficultés à se déplacer peuvent contacter la mairie au 04.70.06.00.17, une livraison sera faite.

Commune de VAUX, secteurs concernés par les restrictions :

ALLEE DU CHATEAU	LES TERRES ROUGES
ARGENTIERES	LES TRILLERS
CHEMIN DE LA CROIX ROUGE	LES VAZENTONS
CHEMIN DES COTES DE BARGE	RESIDENCE LES TRILLERS
CHEMIN DES ENCHAUMES	RESIDENCE SAINT GEORGES
CHEMIN DES VIGNERONS	RESIDENCE SAINT HIPPOLYTE
IMPASSE DE LA CHAPELLE	ROUETTE DES JAPELOUX
IMPASSE DE LA SOURCE MADELEINE	ROUTE DES BOURBONS
IMPASSE DE LA TREILLE	ROUTE DES ECLUSES
IMPASSE DES ALLIES	ROUTE DES SOURCES
IMPASSE DES CHAPUTS	RUE DE CHANTEMERLE
IMPASSE DES GOUTAIS	RUE DE LA CASSINE
IMPASSE DES VIGNERONS	RUE DE LA FONTAINE
IMPASSE DU CHATEAU	RUE DE LA GRENADIERE
IMPASSE DU MARRONNIER	RUE DE LA TREILLE
IMPASSE DU MOULIN	RUE DES AVIATEURS
IMPASSE DU SOLEIL COUCHANT	RUE DES CEPAGES
IMPASSE DU SOLEIL LEVANT	RUE DES CHAPUTS
IMPASSE DU VIGNOBLE	RUE DES CHEMINOTS
IMPASSE SAINTE MARGUERITE	RUE DES DEUX FONTAINES
L ECLUSE DE CHANTEMERLE	RUE DES GRANDES VIGNES
L ECLUSE DES ROUSSETS	RUE DES PLAINES
LA MAISON DU GARDE	RUE DES POIRIERS
LA ROUSSILLE	RUE DES PRES
LE MOULIN DES TRILLERS	RUE DES RUCHES
LES BERNARDS	RUE DU BOIS
LES BRANDES	RUE DU CLOS
LES GALITRATS	RUE DU CUVIER
LES GENS DUPOUX	RUE DU GUE
LES GODETS	RUE DU PRESOIR
LES GOUTAIS	RUE DU VIGNOBLE
LES JOIGNEAUX	RUE SAINT HIPPOLYTE
LES ROCHETTES	RUE SAINT JEAN
	RUE SAINT VINCENT
	SALLE DES SPORTS